

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-773030

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matriculé : 11111 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL Mouski Younes

Date de naissance : 12-09-71

Adresse :

Tél. : 064426332 Total des frais engagés : 161986 Dhs

Cadre réservé au Médecin : **Docteur Mohamed AATIK**
Médecin du Sport
Naturopathe
Expert Assurhenté

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/05/2023

Nom et prénom du malade : EL Mouski Younes Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Angoisse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL **19 MAI 2023** **MUPRAS**

ACCUEIL **19 MAI 2023** **MUPRAS**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/05/2023	c.		150,00	INP : 091000133 Docteur Mohammed AATIK Médecin du sport Naturopathe L'Antroposie L'Acupuncture

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	875/22	199,-

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Mohamed AATIK

Doctorat en Médecine



الشافي هو الله

الدكتور محمد عزيز
دكتوراه في الطب



Casablanca, le: 08.05.2013

Younes El Moussi

• مجاز على شفالة الصب الراصي

الجمعية - التغذية الرياضية

• الصب الراصي - الترويض الصب

• الصب الصبيعي

• مجاز على شفالة التغذية الكمية
والتغذية القانونية للضرائب

• خبير قضائي معيل لدى المحاكم

• Omnipraticien

• Diplômé en Médecine
du sport

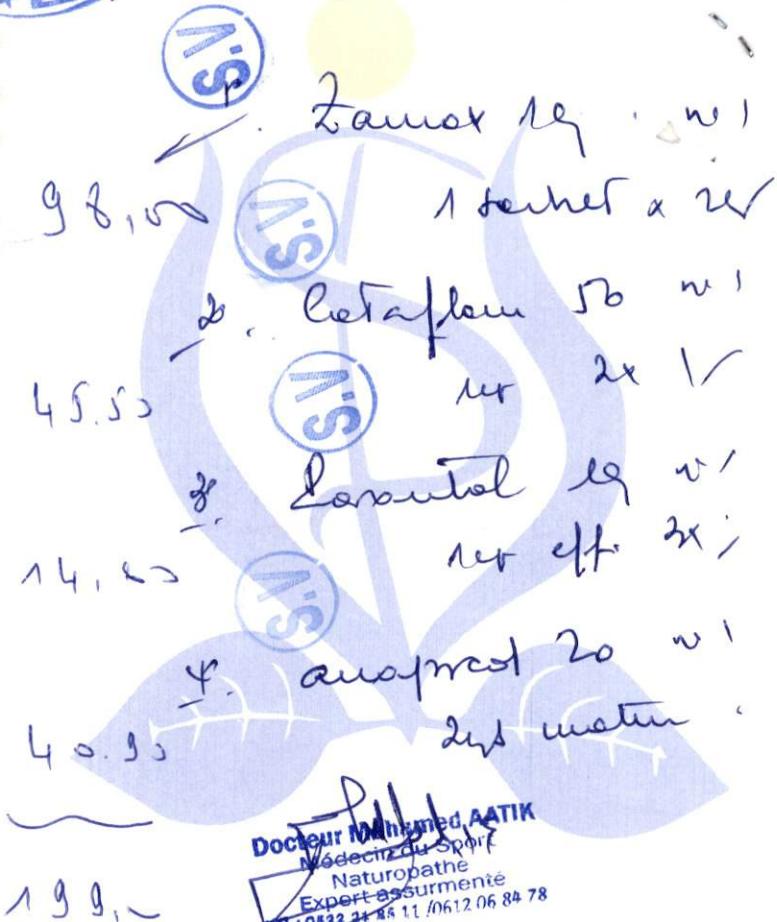
• Nutrition - Diététique
sportive

• kinésithérapie
Rééducation

• Médecine Naturelle

• Diplômé en Expertise
Médicale et Réparation
Juridique de Dommage
Corporel

• Expert Judiciaire
Assermenté auprès des
Tribunaux



Docteur Mohamed AATIK
Médecine du Sport
Naturopathe
Expert-assurément
Tél: 0522 24 44 11 / 0612 06 84 78

حي مولاي عبد الله شارع الخليل الزنقة 132 الرقم 6 - عن الشق

20480 - الدار البيضاء - الهاتف: 0522218511 - الفاكس: 0522508403

Hay My Abdellah Bd. Al Khalil Rue 132 N°6 - Ain Chok
20480 - Casablanca - Tél.: 05 22 21 85 11 - Fax : 0522 50 84 03

E-mail : aatikmohamed0@gmail.com

PPV:98DH00
PER:02-26
LOT: M 536

LOT:M22089
EXP:JUL 2025
PPV:45,50 DH

PPU 14DH60
EXP 08/2025
LOT 26061 2

LOT:M0966
PER:02/2025
PPV:40,90DH